

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize septembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 septembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed -
FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon –
Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET
Bertrand - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine -
DELCAMBRE Chantal – DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame CASPERS Mauricette
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Excusés :

Madame MARTIN Nuccia - Monsieur MORAWIEC Laurent

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

VENTE D'UN TERRAIN RUE MARC LANVIN A MONSIEUR NIEBORAK

Madame le Maire indique Monsieur NIEBORAK Didier – 48 rue Alcide Moché à DECHY est intéressé par l'acquisition d'une parcelle de terre cadastrée ZB 103 p (devenue ZB 196) pour une surface totale de 1280 m2 selon le plan joint en annexe n° 4.

Cette parcelle est située en zone A au PLU : zone protégée à vocation exclusivement agricole.

Le prix de cette parcelle a été estimée par les Services des Domaines à 1 200 € le 30 juin 2022 . Le prix a été accepté par le futur acquéreur.

Elle demande de bien vouloir l'autoriser à procéder à la vente de ladite parcelle au prix de 1 200 € et d'intervenir à la signature de l'acte de vente qui sera rédigé par Me PIPROT – Notaire à DOUAI.

Elle précise que les frais de notaire incomberont à l'acquéreur.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu l'avis des Domaines en date du 30 juin 2022,
Vu le plan de division,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- *accepte la vente de la parcelle cadastrée ZB 296 (ex n° 103 p) pour une contenance totale de 1 280 m2 par Monsieur NIEBORAK Didier – 48 rue Alcide Moché à DECHY au prix de 1 200 € selon l'avis des Domaines en date du 30 juin 2022.*
- *Autorise Madame le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié et à toutes pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.*
- *Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et la rédaction de l'acte de vente sera confié à Me PIPROT – Notaire à DOUAI.*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*

